



SAINT-PATRICE-DE  
**SHERRINGTON**

# AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉMOLITION N° DD 2023-44**

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

**QU'**une demande de démolition a été déposée en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 331-1* pour l'immeuble suivant :

**Identification du site concerné :** Un bâtiment résidentiel sis sur le lot désigné comme étant le numéro 5 158 219 du cadastre du Québec, situé au 44, rang Saint-François.

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le 14 novembre 2023 à 19 h. Cette réunion est ouverte au public.

Le conseil municipal prendra en considération les recommandations du Comité de démolition.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à [dg@sherr.ca](mailto:dg@sherr.ca).

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 17<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier